

prover que la tolérance de l'administration. Treize agents sans plus dissimulés sur la place pour empêcher un cortège de plusieurs milliers d'hommes !

A 7 heures précises, les manifestants précédés de drapeaux rouges, de voyous, et escortés par une foule considérable de curieux, se mettent en marche pour une première promenade : il s'agit de les faire passer par les rues les plus riches de la ville et tour à tour ils enfilent rapidement les rues Léopold, Sur-Meuse, de l'Université, Passage-Lemonnier, rue des Dominicains, de l'Harmonie, places du Théâtre, Verté et Saint Lambert.

L'agitation grandit, les tapageurs deviennent plus en plus nombreux avec l'approche de la nuit. Il est visible que plusieurs d'entre eux sont sous l'excitation de fortes libations, et que la casquette les suit avec sympathie, prête à faire quelques mauvais coups. Rien n'annonce extérieurement une intervention active de l'autorité, encore que l'armée ait été consignée dans les casernes, et que les corps spéciaux de la garde civique soient enfin convoqués.

Le citoyen Wagener

Au milieu de la foule grouillante, le citoyen Wagener s'est haché sur les épaules de quelques-uns de ses compagnons, et soutenu par eux au-dessus de ces flots humains, il s'est mis à haranguer la troupe des affiliés avec une éloquence sauvage :

« Citoyens ! vous venez de parcourir les rues les plus riches de la ville. Eh bien, qu'avez-vous vu aux étalages ? Y manque-t-on de pain ? (Cri : Non ! non ! non !) Y manque-t-on de vêtements confectionnés ? (Non ! non ! non !) Y manque-t-on de viandes ? (Non ! non ! non !) De tout ce qui fait vivre ? (Non ! non ! non !) Qui a procédé à cela aux bourgeois à cet excès vous autres, et vous autres, les ouvriers, avez-vous des habits ? (Non ! non ! non !) Avez-vous soups ? (Non ! non ! non !) Vous n'avez donc rien de toutes ces richesses ! et elles sont là... C'est que vous êtes tous des lâches !

On applaudit avec fureur et sous l'impression de ce discours le cortège s'organise pour se porter à la place Delcour où doit être tenu le meeting.

De toutes parts les magasins se ferment.

C'est au milieu des vociférations, des cris *A bas Malou et O Vandennereboom, à bas la calotte ! à bas les bourgeois ! à bas les capitalistes !* qu'on se dirige vers le Café National, place Delcour, où doit se faire le meeting.

Au coin de la rue Léopold, un incident se produit. Wagener brise les vitres du magasin Maugis à l'aide de la hampe du drapeau rouge qu'il porte. Les agents Dieu et Thoms veulent s'emparer du drapeau mais ils sont culbutés, frappés, foulés aux pieds et ne trouvent leur salut qu'en se retirant vers la rue Neuve, où une partie des manifestants les poursuit.

Aussitôt que le parquet a eu connaissance du discours du citoyen Wagener, un mandat d'amener a été lancé contre lui : le commissaire de police de Herstal ou l'ogre ot anarchiste fabricant de chaises, a été chargé de mettre ce mandat à exécution. Il a été exécuté ce matin à 6 heures et Wagener a été mis à la disposition du procureur du Roi.

PILLAGE DES MAGASINS

L'exemple donné par Wagener semble être une consigne : ceux des manifestants qui se sont mis à la poursuite des agents se ruent dans la rue Neuve en cassant de droite et de gauche les carreaux qu'ils peuvent atteindre. Plusieurs de ces individus sont armés de coups de poings de métal, quelques autres se sont appliqués une plaque de fer au coude, et c'est à l'aide de ces instruments qu'ils font voler les vitres en éclats.

Pendant quelque temps on n'entend rue Neuve que le cliquetis des glaces et les huées des perturbateurs : on ne se contente pas de briser ; dans plusieurs magasins les manifestants arrachent les objets qui se trouvent à leur portée, parapluies étouffés, confections diverses, capotes, pantalons, mannequins.

Ce groupe de pillards, après avoir parcouru Neuve et arrivé au Marché, retourne bientôt à droite et se précipite dans la rue du Pont. Heureusement quelques braves gens les ont devancés : on a fermé en hâte la plupart des vitrines. Malheur à celles que les saqueurs peuvent atteindre. Un boulanger et divers négociants voient en un instant voler leurs fenêtres en éclats ; puis, la rue s'élargissant, les démolisseurs ne peuvent plus aussi facilement poursuivre leur œuvre.

Il s'agit donc du quartier d'Outremeuse, par le Pont-des-Arches, brisant encore quelques glaces à la place St-Philéas et dans la rue Chaussée-des-Prés.

Enfin la cohue arrive au lieu de réunion de la place Delcour, où se trouve déjà massée une multitude de curieux.

Le meeting

La salle de danse du Café National n'est pas bien vaste et l'on ne peut y pénétrer que difficilement. Presque un à un, sous tous poids pour faciliter l'absorption des grandes gouttes, car les petits verres à 5 centimes sont supprimés.

Un million d'anarchistes indescriptibles, se rapprochant beaucoup des réunions de Belle-Isle, la séance est ouverte par un sieur Warnotte, de Veve.

Celui-ci n'approuve pas complètement la manière de faire des organisateurs de la manifestation, on ne devrait pas mener du tapage, briser des fenêtres, etc.; cependant il fait l'apologie de la Commune de Paris, dont on célèbre aujourd'hui le quinzième anniversaire, tout en regrettant qu'elle soit éclose trop tôt, car elle n'a pas produit tout l'effet qu'on en attendait. Il recommande aux ouvriers le calme, la modération, l'étude des questions sociales et alors seulement il sera temps d'agir. Des braves, des cris, des vociférations se croisent dans l'air.

Un deuxième orateur ne parvenant pas à se faire entendre, il est remplacé à la tribune par un autre qui, lui, se déclare partisan de la dynamite, avec laquelle il faudrait traiter tous les propriétaires.

Enfin Wagener prend la parole. Pour lui les moyens les plus violents sont les meilleurs. Il éprouve une vraie rage quand il voit des équipages de femmes dont il ne peut user. Vous venez de passer devant de beaux magasins bien fournis, vous avez faim, eh bien allez-y donc ! C'est votre propriété, tout cela vous appartient !

On pourra juger des sentiments de l'orateur par la phrase suivante : « Une bête vous sauterait à la figure pour défendre ses petits si vous faisiez mine de les attaquer et vous autres, vous êtes assez cochons, nom de D... pour ne pas savoir donner à manger à vos enfants. »

Des terribles poussées se produisent alors ; les uns applaudissent, les autres bougent la *Mousseline*.

Le calme ne se rétablissant pas et personne ne demandant plus la parole, le meeting se termine... sans formuler aucune décision ni aucune conclusion.

Collisions avec les gendarmes

La nouvelle des premiers désordres était venue surprendre M. le bourgmestre d'Andrimont à table. Il assistait au banquet offert à Lizzit, hôtel Mohren, par une soixantaine de souscripteurs. Il s'empressa de quitter la table, de se rendre à l'hôtel de ville, suivi de ses échevins et d'y coïncider l'échec sur l'habit de gala.

Il était trop tard alors pour prévenir les désordres, mais il importait d'essayer de les arrêter au plus tôt, et on put voir notre premier magistrat suivre le chemin qu'avait parcouru la manifestation anarchiste pour se rendre place Delcour.

Les libations continuèrent au local du meeting; le matin même des carions y avaient amené plusieurs tonneaux de genièvre, et l'on y usait ferme de cet excitant.

A la sortie de la réunion un mouvement se fait vers la rue des Pêcheurs. A ce moment apparaissent deux compagnies de chasseurs de la garde civique, commandées par le major Marseille ; les artilleurs, un peloton de Gendarmes à pied et 19 gendarmes à cheval, sous les ordres du lieutenant Hédo.

La collision devient effrayante.

Gendarmes et soldats citoyens font le tour de la place, puis le soldat en divers sens pour la faire évacuer. Les émeutiers ouvrent les rangs devant la troupe, mais se reforment aussitôt, huant, hurlant la *Marseillaise*, lançant sur les défenseurs de l'ordre tous les objets qu'ils peuvent avoir sous la main et se précipitant sur eux.

A ce moment, les manifestants exhibent de nouveaux drapeaux rouges et entrent rue de Pêcheurs ; mais ici encore les gendarmes, les chasseurs et les artilleurs interviennent, ils s'emparent des drapeaux et dispersent la foule. Du sein de celle-ci partent trois coups de revolver, heureusement n'atteignant personne. L'exaspération des meneurs est à son comble ; on crie : A bas les gendarmes ! à bas la garde civique !

Un porteur de drapeau est saisi et mené dans un café du coin de cette rue vers la Meuse ; un groupe de perturbateurs l'y assaut à ce café et en brise les vitres ; un courageux gendarme n'attend pas à ce que la canaille et à plusieurs reprises, fait de la porte, bayonnette au fusil, des sorties qui obligent les assaillants à reculer : force reste à la loi.

Sur un autre point, dans la bazarre, un gendarme a été jeté à bas de son cheval : il a le tibia et le pied brisés ; des cailloux sont lancés dans la direction du bourgeois, sans l'atteindre ; mais une pierre va frapper à la tête le général sénateur comte de Loos, qui avait pris le commandement de la milice citoyenne.

A plusieurs reprises, les gardes aussi ont dû mettre la bayonnette au fusil, et pour conserver les individus arrêtés, on a dû les forcer à marcher au milieu d'une sorte de petit bataillon carré de chasseurs ou d'artilleurs.

NOUVEAU PILLAGE

La manifestation anarchiste voyant qu'elle n'a plus rien à gagner de ce côté, abandonne la place Delcour et, par le pont des Arches et la rue Léopold, regagne le centre de la ville.

En passant dans la rue Léopold, on se remet de nouveau à briser les carreaux. Il est environ 9 heures. Les émeutiers ne trouvant plus là ni police, ni troupe, ni gendarmes, pour les contenir se dirigent sur la place Verte.

La taverne Gruber, ancien Café Continental, est seule restée ouverte sur cette place : tous les autres cafés ou magasins ont fermé.

La bande furieuse se précipite dans cette direction et fait voler en éclats toutes les glaces du café et lance une grêle de pierres dans l'intérieur richement décoré de cet établissement.

Les consommateurs n'ont que le temps de s'enfuir à l'étage ; quelques assaillants pénètrent même dans la Taverne, et s'arment qui de débris de meubles, qui de verres pour poursuivre leur œuvre.

De la place Verte, ils se portent sur les principaux cafés restés ouverts place du Théâtre, semblant s'attacher de préférence à tous ceux qui débitent des bières étrangères.

Les glaces sont brisées au café du Grand-Balcon et à la Taverne anglaise ; la Taverne de Munich, ou Taverne Fritz, est mise au pillage.

De là, les destructeurs se portent dans les rues voisines : rue de la Régence, ils s'abatent sur le nouveau café où les vitrines sont toutes brisées ; dans la rue du Pont-d'He, où plusieurs magasins de fleurs, de parapluies ou de dépaisseries essient les mêmes dégâts.

Les groupes destructeurs débordent jusque dans la rue du Pont-d'Avroy ; ils assaillent l'hôtel Mohren, où avait lieu le banquet offert à Lizzit, mais le maître de céans avait en soin de fermer la porte principale et l'on ne peut détruire que les glaces du corridor d'entrée.

On saccage également la vitrine de la Taverne qui fait face à l'hôtel Mohren, et celles du café des Boulevardiers.

Ces bris de vitres s'étendent, d'ailleurs, par coup isolés, jusqu'à un café de l'entrée du faubourg St-Gilles, et jusqu'à l'établissement communal de la Trinck-Ilu.

Coups de revolver

Les perturbateurs semblent cependant s'installer en permanence entre la place du Théâtre et la place St-Lambert qui reviennent occuper les différents troupes qui ont opéré place Delcour.

La lutte entre la répression et l'émeute y prend parfois des proportions qui feraient craindre une guerre civile. Entre 9 et 10 heures, quatre coups de revolver sont tirés, tantôt d'un point, tantôt d'un autre, sur le passage des gendarmes ou des gardes civiques, sans atteindre heureusement aucun de ses braves gens.

Au palais, les soldats de la grande garde ont reçu des cartouches ; un seul coup de feu a été tiré là ; il est parti en l'air, dû à l'inadvertance d'un soldat.

Gendarmes, chasseurs, artilleurs se portant tout à tour sur les points les plus menacés par les perturbateurs, on monte la garde devant les établissements ravagés.

Les arrestations sont nombreuses, et parfois très maladroites ; la plupart de ceux qu'on amène à la Permanence, ou viennent souvent M. le Gouverneur et M. le Bourgmestre, sont munis de grosses pierres, de demi-briques. L'un d'eux portait encore un revolver.

A minuit le nombre des arrestations atteint quarante-trois ; parmi les individus arrêtés on compte notamment les principaux auteurs des dégâts commis à la Taverne Gruber.

Mais l'agitation n'a pas cessé de la nuit entière. Il a fallu prévenir les postes de gendarmes et les autorités de la banlieue du retour des escouades de perturbateurs arrivées de Seraing et autres lieux avoisinants, et dont le passage reste marqué à Saint-Gilles, à la rue Neuf-Pavé, et ailleurs encore par des bris et dégâts d'une certaine gravité.

Les dégâts. — Les blessés. — Les arrestations. — Les autorités

Les dégâts sont évalués à une centaine de mille francs. Il y a de nombreux blessés, dont plusieurs grièvement, dans la gendarmerie, on en a compté dix ; dans la garde civique quinze ; dans la police une vingtaine ; parmi les anarchistes, cinq, et trois parmi les bourgeois de Liège. Il y a eu une vingtaine d'arrestations.

Wagener, amené à Liège, a été interné à la permanence où il a été interrogé par le parquet. Il tient une attitude révoltante et cynique.

D'après la *Gazette de Liège*, il n'y a que des éloges à donner à tous ceux qui ont concouru à la répression, comme au parquet, qui s'est mis immédiatement à l'œuvre.

Mais il n'y a qu'une voix aussi pour blâmer le bourgmestre d'avoir si tard pris des mesures, qui, plus hâtives et mieux combinées, eussent préservé la ville de cette honte et de ces dégâts.

LA JOURNÉE DE VENDREDI

Liège, 19 mars. — Le bourgmestre vient de prendre, mais trop tard, un arrêté, interdisant toute réunion de plus de cinq personnes après huit heures du soir.

Liège, 19 mars, 1 h. 20. — On parle de nouvelles manifestations. Les troupes sont consignées. La garde civique est convoquée.

On a laissé distribuer dans les casernes des paquets anarchistes et le catéchisme Deffuisseux, ce qui explique la présence de nombreux soldats parmi les manifestants d'hier.

Des houilleurs de Seraing et de Jemeppe sont en grève. On dit qu'il viendront ce soir à Liège.

Liège, 19 mars, 4 h. 30. — Deux nouvelles arrestations ont été faites aujourd'hui. Le général de Loos a convoqué toute la garde civique, corps spéciaux compris, pour six heures, aux lieux des réunions ordinaires.

Une grande animation règne au centre de la ville. La foule circule sur la place Saint-Lambert. On remarque un groupe d'individus faisant partie des manifestants d'hier.

On craint de nouveaux désordres avec des groupes étrangers. Des mesures sont prises. Un grand nombre de magasins sont déjà fermés. Certaines rues ont un aspect lugubre.

Les autorités redoutent une grève générale des houilleurs : il y a déjà grève à la *Concorde*, à Jemeppe, 200 ouvriers refusent de descendre et exigent augmentation de salaires et réduction des heures de travail. La gendarmerie est sur les lieux.

On annonce pour dimanche un grand meeting socialiste qui se tiendrait à Seraing. Les craintes à ce sujet sont graves.

Liège, 19 mars. — La grève est générale à Seraing.

(De notre correspondant particulier.)

Liège, 20 mars, 7 h. 25 m. — Les émeutiers, en retournant hier à Tilleur et à Seraing, ont brisé, sur leur route, les vitres d'un grand nombre de demeures.

En pleine cour du palais, un déclamateur populaire s'étant révolté contre un gendarme a été immédiatement appréhendé au collet et amené devant le juge d'instruction qui siège en permanence.

La nuit, il s'est produit quelques rixes peu graves. La garde civique s'est retirée vers minuit, après avoir opéré de nouvelles arrestations.

Il n'y a pas de grève à Seraing. Dimanche il s'y tiendra des meetings socialistes qui seront suivis d'une manifestation à Liège. Seraing est ou grève, mais tout est calme. Le chef des mineurs a été arrêté.

A Verviers, il n'y a pas de troubles, mais une foule énorme circule dans les rues.

Liège, 20 mars, 11 h. 45 m. Une dépêche adressée de Jemeppe au gouverneur de la province de Liège, dit que l'on craint des troubles graves dans cette localité. Des ouvriers de Tilleur et de Flemalle y arrivent en grand nombre. Le gouverneur délibère avec les autorités militaires.

A Seraing, le drapeau rouge est promené par 600 ouvriers criant : A bas les capitalistes ! Une certaine d'ouvriers stationnent devant la banque de Seraing.

CHRONIQUE LOCALE ROUBAIX

Le conseil municipal s'est réuni vendredi soir en session extraordinaire, sous la présidence de M. Julien Lagache, maire. L'ordre du jour, bien que très chargé, a été entièrement épuisé. Nous publions plus loin le compte-rendu sommaire de cette intéressante séance.

Par arrêté préfectoral en date du 15 mars, la société des anciens élèves des Frères est autorisée à changer son nom en celui d'association amicale des anciens élèves des Frères des écoles chrétiennes de Roubaix.

Bonne chance à la nouvelle association amicale.

Vendredi, M. le chef d'escadron Lanetot, commandant la gendarmerie du département du Nord, a procédé à l'inspection annuelle des brigades de Roubaix. Cet officier supérieur a paru très satisfait de l'attitude correcte de nos braves gendarmes et a témoigné son contentement à leur chef, M. le lieutenant Corbière, qui remplit si consciencieusement ses fonctions.

Personnel de l'octroi. — La fourniture des effets d'habillement destinés au personnel de l'octroi sera mise en adjudication à l'hôtel-de-Ville le mardi 6 avril.

Demandes en autorisation de bâtir. — Les ouvriers en bâtiment ne vont plus être aussi éprouvés par le chômage, à en juger par la liste des nombreuses demandes en autorisation de bâtir déposées à la mairie du 2 au 20 mars :

M. Bernard, de Croix, une maison, promenade de Barbioux. — M. Delphin-Delcourt, un hangar en maçonnerie, rue Voltaire. — M. Burgzveve, deux maisons, rue Brézin. — M. Dukier-Fiamont, deux maisons, rue du général Chanzy. — Mme Veuve Goutzen, deux maisons, boulevard de Metz. — MM. Mulliez et Monnet, une maison, rue Montaigne. — M. Henry Mathon, président de la Société immobilière, vingt-quatre maisons, rue du Tilleul, Marceau et Desaix. — M. Hubert Gilie, une maison rue de l'Hommelet. — M. Alfred Watrelot, une maison, rue de Beaurewaert. — M. Jean Lefebvre, un mur de clôture, angle des rues de l'Hommelet et Saint-Louis. — M. Gustave Deschamps, un théâtre, rues Richard Lenoir et Archimède.

Il vient d'entrer à l'hôpital un petit garçon de 6 ans, Louis Dognifroy, demeurant chez ses parents, Grande-Rue, et qui, le 12 mars, était tombé accidentellement du haut de l'escalier du premier étage. Ses blessures n'avaient, d'abord, pas paru sérieuses ; mais, depuis quelques jours, son état, sans inspirer de vives inquiétudes, s'est aggravé, et on a jugé nécessaire de l'envoyer à l'hôtel-Dieu où il recevra tous les soins que comporte sa situation.

Vois et voleurs. — Deux tentatives de vol par effraction viennent encore d'être commises pendant la nuit, mais avec cette circonstance qu'elles ont eu lieu, toutes les deux, dans des maisons non habitées.

Des malfaiteurs sont introduits dans un bâtiment situé au coin des rues Richard-Lenoir et du Fontenoy et joué par MM. Mahon frères, mécaniciens. Ils ont fracturé la serrure d'un petit bureau où ils comptaient sans doute trouver de l'argent ; mais leurs espérances ont été déçues, car MM. Mahon, qui ne logent pas dans cet immeuble, ont la précaution d'emporter chaque soir l'argent qu'il leur peut avoir en caisse.

Même déception pour les voleurs qui ont pénétré, on ne sait comment, dans les magasins de M. Bécu, rue de l'Hospice. Là non plus, il n'y avait pas de numéraire à la portée de messieurs les escarpes ; ceux-ci ont fouillé partout, n'ont rien trouvé, et, après des recherches infructueuses, se sont retirés sans toucher aux marchandises.

Un propriétaire de la rue du Tilleul faisait, vendredi matin, l'inspection de son immeuble. Quelle ne fut pas sa surprise en voyant une brèche au toit et en constatant que de larges plaques de zinc avait été arrachées. Les auteurs de ce fait n'ont pas tardé à être découverts. Ce sont deux gamins, les jeune Léon et Pierre Dewyndt, demeurant avec leurs parents dans cette maison. On les a conduits au commissariat.

Les vagabonds sont toujours nombreux aux Trois-Ponts et aux alentours : le garde-champêtre Glaizer et le brigadier de police Lemaire en ont encore arrêté un dans la journée de vendredi.

Un essorand de Wasquehal, nommé Désiré Lecomte, se trouvait, vendredi soir, en état d'ivresse dans la rue de Babylone et se livrait à un boucan déraisonnable. Un agent voulut le ramener au calme : Ah ! ben ouiche, Lecomte l'accabla d'invectives et de menaces : « Je me f... de la police, vociféra-t-il ! Nous lui ferons bientôt son affaire. » Qui ça, nous ? Lecomte partagerait-il les doctrines des sectateurs. En tout cas, l'agent s'est empressé de lui procurer l'hospitalité du violon, gracieusement que Lecomte n'a pas accepté sans donner force horions au représentant de l'autorité. Ivresse, outrages, rébellion, voilà une jolie petite collection de délits qui vaudrait à leur auteur de s'asseoir sur les bancs de la correctionnelle.

Toujours des ivrognes. — Dans la soirée de vendredi, cinq de ces intéressants personnages ont été conduits au violon dans un état d'ébriété des plus avancés.

Wasquehal. — Un jeune garçon de treize ans, Jules Constant, employé comme bûcheron à la flature de M. Emile Voigt, a eu le premier doigt de la main gauche pris dans un engrenage en voulant nettoyer un métier en marche. C'est par suite d'imprudences de son genre qu'arrive la plupart des accidents constatés dans les établissements industriels. M. le docteur Jacquart a du pratiquer l'amputation du doigt mutilé. Le jeune blessé est soigné chez ses parents, à Wasquehal.

Watrelot. — Dimanche 21 mars, une soirée au bénéfice d'un malheureux père de famille sera donnée par un groupe de jeunes Roubaisiens dans la salle des fêtes de la section du jeu de boule établie chez M. Louis Renard, à La Plaine. Cette soirée promet d'avoir beaucoup d'attrait.

Société coopérative de consommation. — Prix du pain : Gram (trois livres) 0,57 c. ; Blanc (trois livres) 0,50. Ménage (quatre livres) 0,57 c.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE. — Nous rappelons à nos lecteurs qu'une conférence sur la Suisse sera faite par M. Charles Junker dans le local de la Bourse ce soir, samedi, à 8 heures. Les vues seront projetées au moyen du nouvel appareil Molloni. Cette conférence qui promet d'être très intéressante sera aussi utile à tous ceux que leurs affaires mettent en relation avec la Suisse.

TOURCOING

Les entrepreneurs de charpente et de menuiserie feront célébrer la messe annuelle de la Saint-Joseph, à l'église Notre-Dame, le lundi 22 mars, à 10 heures.

Un des agents les plus actifs de la police de Tourcoing, M. Cassier, vient de mourir après une longue maladie.

Avis. — Le maire de Tourcoing, vu la délibération du conseil municipal, en date du 5 mars 1886, votant l'acquisition, pour cause d'utilité publique, des immeubles et dépendances d'une contenance totale de 83 ares 73 centes, sis à Tourcoing, rue de Roubaix et place Sébastopol, appartenant à M. Lorthioir-Delobel et à ses enfants mineurs, aux époux Polle-Hassebroeck ; lesdits immeubles nécessaires pour l'établissement d'un nouveau conditionnement public.

A l'expiration de ce délai, c'est-à-dire les 6, 7 et 8 avril, de trois à six heures après-midi, M. Albert Legrand, receveur à la Mairie, les déclarations des habitants sur l'utilité publique du projet. Le présent avis publié à son de caisse et affiché aux lieux ordinaires, afin que nul ne ignore, afin que cette publicité autorise à considérer le silence des absents, comme un vote affirmatif.

Hôtel-de-Ville, le 18 mars 1886.

Le Maire, Signé : V. HASSEROTTE.

Un terrible accident s'est produit jeudi soir au Pont-de-Neuville. Un domestique de ferme de Neuville-en-Ferrain, Frédéric Deleersuydder, sortait vers 7 heures de l'école du Pont-de-Neuville avec une voiture de vidange sur laquelle il était monté. Soit que ses chevaux aient pris une allure trop accélérée, soit à la suite du calotement du véhicule, Deleersuydder perdit l'équilibre et tomba malheureusement qu'une roue de derrière lui fracassa le crâne. L'infortuné fut transporté dans une maison voisine en attendant qu'on le reconduisit à son domicile. M. le commissaire Vasqueur a fait les constatations d'usage. Cette mort, qui est arrivée sur la route de Menin, a profondément impressionné les habitants du quartier du Pont-de-Neuville. Frédéric Deleersuydder était âgé de 62 ans.

Extradés. — La gendarmerie de Tourcoing a reçu de la gendarmerie belge, les nommés Dutilleul et Boulanger, prévenus de complicité de vol, il y a quelque temps. Ils ont été conduits à Lille.

Bousbecques.

Un accident est arrivé vendredi à Bousbecques. Plusieurs chariots appartenant à un cultivateur de Hem, près de Lannoy, étaient venus faire une livraison de lin.

En retournant, à la sortie de Bousbecques, le cheval, du premier chariot prit peur et se jeta de côté.

Une des roues tomba dans le fossé qui borde la route. Le conducteur voulut sauter en bas pour maîtriser son attelage, mais le pied lui manqua, et il tomba dans le fossé où la roue lui passa sur la tête et sur une partie du corps.

On le transporta dans une maison voisine, où il reprit connaissance. Une voiture le transporta au Petit-Lannoy. Ce garçon se plaint de vives douleurs dans le dos. On craint des lésions intérieures.

Même déception pour les voleurs qui ont pénétré, on ne sait comment, dans les magasins de M. Bécu, rue de l'Hospice. Là non plus, il n'y avait pas de numéraire à la portée de messieurs les escarpes ; ceux-ci ont fouillé partout, n'ont rien trouvé, et, après des recherches infructueuses, se sont retirés sans toucher aux marchandises.

Un propriétaire de la rue du Tilleul faisait, vendredi matin, l'inspection de son immeuble. Quelle ne fut pas sa surprise en voyant une brèche au toit et en constatant que de larges plaques de zinc avait été arrachées. Les auteurs de ce fait n'ont pas tardé à être découverts. Ce sont deux gamins, les jeune Léon et Pierre Dewyndt, demeurant avec leurs parents dans cette maison. On les a conduits au commissariat.

Les vagabonds sont toujours nombreux aux Trois-Ponts et aux alentours : le garde-champêtre Glaizer et le brigadier de police Lemaire en ont encore arrêté un dans la journée de vendredi.

LILLE

La fête de l'Université catholique. — L'Université catholique célébrera vendredi sa fête. M. le maire de Cambrai, voulant rendre hommage à l'Université, dont il apprécie tous les services rendus à la cause catholique, a donné, à dix heures, une grande messe pontificale, dans la basilique de Notre-Dame de la Treille.

Monsieur de Cambrai, portant les insignes de la prélature romaine, était accompagné de son grand vicaire, M. le chanoine Destombes. Les élèves du séminaire, en surplis, entouraient le chœur ; plusieurs servaient la messe. La messe a été célébrée en grande pompe.

Mgr Hautecœur, recteur de l'Université, M. le chanoine Delhaine, secrétaire général, sont entrés dans la basilique, précédés du massier. Venaient ensuite les professeurs de Faculté de théologie, de droit, de médecine, des sciences, et, en dernier lieu, de nombreux étudiants en habit, et portant la chaîne, insigne de leurs fonctions. Les élèves des di-

verses Facultés assistaient en grand nombre à la cérémonie.

La messe a été chantée par une chorale composée des élèves des Facultés.

A quatre heures, les vêpres ont été chantées dans la basilique de la Treille ; les professeurs et les élèves des facultés catholiques remplissaient la basilique.

Le sermon a été donné par M. Gravelaines, curé de Saint-Martin d'Onnez par M. le vicaire et très élevé, a fait le panegyrique de Saint-Joseph.

Après avoir salué l'illustre archevêque qui avait voulu présider les cérémonies, M. l'abbé Gravelaines a posé ces deux points : La mission de Saint-Joseph sur la terre et sa gloire dans le ciel.

Dans ce saint, nous voyons d'un côté son élévation sublime et, de l'autre, une obscurité qui se déroba à l'intelligence humaine. Les saintes écritures ne disent rien sur cet homme que Dieu a choisi pour une mission divine, et auquel il a dit : « Tu seras l'époux de la Vierge Marie, le père de Jésus-Christ, le confident du Dieu. »

M. l'abbé Gravelaines a donné toute la vie humble et en même temps sublime de St-Joseph qui, après avoir commandé à sa famille sur la terre, a certainement conservé au ciel une grande influence sur Jésus-Christ.

Le culte de Saint-Joseph a été ignoré dans les premiers siècles ; il était réservé pour les époques troublées.

L'Université catholique a compris que, pour l'œuvre gigantesque qu'elle allait accomplir, elle devait se placer sous un patronage sublime.

L'Université a été fondée et a prospéré, grâce à ses savants professeurs, et grâce, surtout, à son saint patron. Nous avons sous mission de secourir ces enfants ; nous devons garder et défendre notre Dieu contre les sectaires impies ; nous devons surtout le faire connaître et aimer.

En terminant, M. l'abbé Gravelaines adresse un chaleureux appel aux élèves de l'Université : « Vous serez, leur dit-il, les soldats de Dieu, les gardiens de notre foi, si la nécessité vous y force, vous saurez aller sur les champs de bataille portant le drapeau de la foi et le glaive de la vérité. »

Mgr l'archevêque a ensuite donné la bénédiction papale.

Le socialisme dans le Nord.

Le comité électoral ouvrier de Lille a, dans sa réunion du 15 courant, décidé qu'un comité central serait créé à Lille ; ce comité est chargé de se créer des relations dans le plus grand nombre de communes possibles du département.

Des sections locales seront créées partout où il y aura possibilité ; ces sections seront chargées de la propagande dans leur localité, et lors d'une action départementale, par leur réunion, formeront le comité électoral du département.

Le comité a décidé ensuite d'adhérer au groupe des députés ouvriers, puisque, comme lui, ce groupe a pour but l'appropriation de la classe capitaliste et l'appropriation collective des moyens de production.

Enfin, le secrétaire a été chargé d'envoyer une lettre à MM. Pascal, Willoy et Dalbertanson, conseillers municipaux de Lille, leur donnant le mandat de déposer une demande de secours pour les mineurs de Decaizeville.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du vendredi 19 mars 1886

Présidence de M. JULIEN LAGACHE, maire. (Compte-rendu sommaire du Journal de Roubaix)

La séance est ouverte à 7 h. 50.

M. le Maire procède à l'appel nominal.

Présents : MM. Julien Lagache, maire ; Vinchon, Alex. Faislière, Pénell-Wattinne, Pierre Destombes, Paul Wattinne, adjoints ; François Roussel, Martel-Delsperrier, N. Comerre, H. Salembier, A. Dupire, A. Harinckouck, Alfred Roboux, G. Heyndrickx, G. Leclercq, docteur Deruelle, Chéron, F. Ernoullet, Fauvaque, G. Leclercq, A. Smeville, H. Roche, Delantoy, Destombes, Pullet-Desquines, Cuvellier, Lottage, docteur Carrière, Descamps, Orange, Paul Dazin.

Absents : MM. H. Buisson, excusé, L. Cordonnier, Delphin-Bonvaux, Pierre Cateau, H. Sandevoy, indisposé ; Emile Baas, empêché.

M. ALBERT RENARD, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance du 12 février.

Le maire conseiller demande à ce qu'il soit procédé à l'acquisition de la commune de la rue de la Gare, au prix de 600 fr. et 800 fr. le mètre carré.

Il décide la rétrocession de parcelles inutilisées de la rue de la Gare, au prix de 600 fr. et 800 fr. le mètre carré.

Il vote un crédit de 1.400 francs pour construire une chaussée en arènes au hameau du Hutin et assurer son maintien en bon état, et renvoie aux Ire et 3e commissions une proposition de M. Faidherbe tendant à soumettre à une nouvelle étude les travaux d'amélioration à opérer dans ce quartier de Dunkerque.

Il décide que la somme de 255 fr. 35, déposée par M. Larrou, le soumissionnaire pour la démolition des immeubles expropriés rue Lacroix, sera inscrite en recettes au budget de 1886 et portée en dépenses au même budget, pour être ainsi répartie sur le prorata entre diverses propriétés intéressées ;

Il décide qu'il sera offert aux trois propriétaires riverains, MM. Jonville, Deruelle et à la société de la brasserie coopérative un franc pour le terrain cédé pour le prolongement projeté du quai de Dunkerque.

La Ville reconstruira en outre à ses frais et au nouvel alignement le mur de clôture de la propriété de M. Jolville. Cette offre enfin ne sera valable que si elle est acceptée conjointement par les trois propriétaires sus-mentionnés.

Le Conseil donne un avis favorable, sous certaines réserves, à la demande des héritiers de M. Leconte-Baillon, en vue de l'ouverture de rues nouvelles dans le quartier de Mauffit.

Il accepte une proposition tendant à ouvrir une voie partant de la rue de Lannoy et se reliant par une autre voie à la rue Massillon.

Il approuve un plan d'alignement de la rue d'Avclighem.

Il accepte la proposition à laquelle ont adhéré les propriétaires de la rue de la Sagesse, de classer cette voie au nombre des rues publiques et d'en fixer les alignements comme ils sont indiqués, au plan spécial dressé par M. le directeur du service de la voirie. Vote l'achat d'une parcelle de terrain et autorise le paiement de la somme de 1.219 fr. 20, imputable sur l'article 123 du budget de 1886 (indemnités d'alignement).

Il vote un crédit de 14.000 francs pour sa mise en état de viabilité.

Il accepte les engagements et offres souscrits tant par les propriétaires riverains que par les membres du Sacré-Cœur ; décide que les alignements et nivellements de la rue Parmentier seront fixés ainsi qu'ils sont indiqués aux plans et projets dressés par M. le Directeur du service de la voirie ; décide en outre que les travaux compris dans ces projets seront exécutés par voie d'adjudication ; que, pour permettre l'exécution, une somme de 18.000 francs sera inscrite en dépenses au budget supplémentaire de 1886 et qu'une somme fixée provisoirement à 6.000 francs et représentant la part de la dépense à la charge des riverains sera inscrite en recette au même budget.

Tramways de Roubaix-Tourcoing

Le Conseil émet l'avis qu'il y a lieu de poursuivre l'exécution du contrat existant entre la Ville et la Compagnie des tramways de Roubaix-Tourcoing et de maintenir l'état de recouvrement de la redevance annuelle supplémentaire tel qu'il a été déterminé par le Directeur de la Voirie municipale. Il rejette donc la demande de dégrèvement formulée par M. le syndic à la fin de la séance.

Canal de Roubaix. — Garde-corps et barres de sauvetage

Il donne acte aux commissions compétentes d'une communication relative à la construction d'un garde-corps et de barres de sauvetage sur le pont de chemin de fer de Nord-Est.

Il vote une somme de 2.000 francs pour établir des barres de sauvetage dans les parties bétonnées du canal de Roubaix.

M. ALBERT RENARD soumet au conseil le vœu suivant.

« Le Conseil municipal, » Considérant que la Ville doit participer dans des proportions considérables aux dépenses de construction de la nouvelle gare et de l'école nationale des arts industriels ; » Considérant la crise qui sévit à Roubaix sur les industries se rattachant au bâtiment. » Considérant qu'il est légitime que le bénéfice résultant de ces travaux reste, autant que faire se peut, entre les mains d'entrepreneurs et d'ouvriers roubaixiens ; » Considérant que la mise en adjudication des travaux par entreprises partielles amènerait le concours d'un plus grand nombre d'entrepreneurs de Roubaix ; que ce mode offrirait d'ailleurs des avantages incontestables à l'Etat comme à la compagnie du chemin de fer du Nord ; » Emet le vœu : » Que les travaux de maçonnerie, de menuiserie, de vitrerie, de peintures, de pierres de taille, de couverture, etc., etc., pour la construction de l'École nationale et de la nouvelle gare, soient adjugés par entreprises séparées ; » Et prie Monsieur le Maire de vouloir bien faire, dans ce but, les démarches les plus pressantes près des administrations intéressées. »

Le Conseil adopte ce vœu à l'unanimité.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Le Conseil passe aux rapports des commissions.

Considérant que les locaux affectés actuellement à la Justice de paix ne contiennent ni bureaux pour les greffiers ni emplacement pour y installer les minutes et les registres, il accorde, à MM. les greffiers de Justice de paix, une indemnité annuelle de logement de 300 francs ;

La construction de l'École Nationale étant maintenant prochaine, le Conseil décide de revenir sur sa délibération du 18 décembre 1885 et de maintenir, jusqu'à présent, à l'Institut Notre-Dame des Victoires, les cours de physique et de Chimie de l'École Nationale des Arts Industriels ;

Répondant à plusieurs conseillers, l'administration déclare qu'elle étudie des projets d'agrandissement du collège.

Le Conseil vote une somme de 3.405 fr. 08 à inscrire en dépenses au budget supplémentaire de 1886 comme montant du devis de la construction d'un bâtiment annexe pour le service des archives municipales.

Il vote un crédit de 2.575 fr. 10 pour la construction d'un dépôt de pompes à incendie rue Descartes.

Bâtiments municipaux

Le conseil vote un crédit de 1.585 fr. 17 pour des réparations urgentes aux corniches de l'église du Saint-Sépulchre ;

Vote un crédit de 480 fr. 50 pour l'appropriation des urinoirs et cabinets d'aisance des halles centrales.

Entretien des propriétés communales

Le Conseil vote un crédit supplémentaire de 42,812 fr. 31 pour l'entretien des propriétés communales pendant l'exercice 1886 ; ces excédents de dépenses doivent être attribués à l'Institut Targetet à l'école de la rue Brézin et au groupe scolaire de la rue des Angles ; à l'Institut N.-D. des Victoires ; à l'Hôtel-de-Ville et au bâtiment de la rue Neuve ; à l'ancienne Condition publique ; à l'Hôtel des Pompiers ; à l'entretien de la nouvelle Condition publique ; à l'Hôtel-Dieu, au Bureau de bienfaisance ; à l'école rue Pellart ; au presbytère Notre-Dame, aux fourneaux économiques.

Le rapport de la commission se termine ainsi : « Vos commissions, Messieurs, reconnaissent que les dépenses énoncées ci-dessus seraient probables à nos établissements communaux, depuis trop longtemps négligés, et sont d'avis qu'il y a lieu de vous inviter à voter le crédit supplémentaire de 42.812 fr. 31 c., en recommandant, toutefois, à l'Administration de ne pas exécuter, à l'avenir, que des travaux purement d'entretien, au moyen du crédit mis à sa disposition lors du vote du budget primitif. »

Les travaux du Conditionnement. — Mémoire de M. Em. Picavet

Les Ire et 3e commissions proposent au conseil d'approuver la convention proposée, le 29 juillet 1884, entre M. le Maire et MM. les liquidateurs de la société Picavet, Lutun et Cie, d'arrêter à l'école de la rue des Angles par cette société à la somme de 330.012 fr. 10 c. de voter un crédit de 60.012 fr. 10 c. à inscrire au budget supplémentaire de 1886 ; d'autoriser l'administration municipale à verser cette somme de 60.012 fr. 10 c. à la Caisse des Dépôts et Consignations, dans le cas où MM. les liquidateurs de la dite société ne l'accepteraient pas comme prix du solde des travaux exécutés à la condition publique par MM. Faimelle, Lutun et Cie.

La commission concède une somme de 4.235 francs pour les rectifications diverses indiquées par M. le Picavet les rabais effectués sur les comptes des entrepreneurs s'élevaient donc à environ 60.000 francs.

Les conclusions du rapport sont adoptées après diverses observations de MM. Leclercq, Chéron, Louange et Alfred Reboux.